



INTERCO 44
Section CFDT Nantes

Le 18 mai 2020

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

COMPTE-RENDU - AUDIO CONFERENCE JOHANNA ROLLAND JEUDI 14 MAI 2020

Participants : J. ROLLAND, J. KERMORVAN, E. LEFRANC, O. PARCOT (DGS), N. HOPP (DGR), P. CORROYER (DRH), S. KEMER, 5 Organisations Syndicales (CFDT, Natacha Oriol et Alvina Le Drogo – CGT – FO – UNSA – CFTC)

Johanna Rolland nous annonce l'ordre du jour (non communiqué avant la réunion) et fait ensuite un point sur la situation sanitaire Nantaise

- 1. PRA – principe et modalité**
- 2. Dialogue Social / nécessité de retrouver les instances**

Situation sanitaire – Position plutôt favorable

Peu d'inquiétude à repasser en zone rouge pour le moment si le déconfinement se passe bien avec le respect des mesures barrières.

Cependant, il faut rester vigilant et J. Rolland insiste fortement sur la reprise d'activité des services très progressivement en ajoutant que ses 2 priorités depuis le début de cette crise sont la protection des agents et la continuité du service public.

J. Rolland nous précise qu'elle s'est rendue sur le terrain (mairie annexe) et qu'en conversant avec les agents, elle a pu constater que l'état d'esprit n'était pas le même selon les agents devant cette reprise. Certains sont très inquiets devant la propagation du virus et les moyens de protection mis en place et d'autres ont un tel besoin de se déconfiner, qu'ils sont satisfaits de reprendre et retrouver une vie sociale. Elle nous rappelle que les collectifs doivent être accompagnés dans la reprise, qui s'effectuera par étape, sans rattrapage dès 2 mois de confinement. La réalité sociale des agents, leurs conditions personnelles et professionnelles pendant cette période sont des facteurs à prendre en compte pour l'accompagnement au retour.

Télétravail

Mme le Maire nous rappelle que le télétravail est la règle priorisée pour les 3 semaines à venir ! Elle est consciente des difficultés rencontrées par les agents lorsqu'ils ne sont pas équipés de matériels informatiques. Beaucoup ont travaillé avec leur propre matériel et donc pour l'avenir il faut réfléchir sur de nouveaux modes de fonctionnement.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Une précision d'Olivier Parcot est apportée sur l'organisation du travail à distance pendant cette période de confinement. Afin de répondre à l'urgence, on peut considérer que 3 modes de télétravail se sont organisés : Les agents télétravailleurs habituels inscrits dans l'expérimentation du télétravail, les agents télé-travaillant inscrits dans le PCA, avec des PC et des smartphones fournis par la collectivité et les travailleurs à distance avec leur propre matériel !

Ouverture des écoles

R. Fortun fait le point en indiquant que la situation est très contrastée entre les diverses écoles. Le taux de remplissage est différent d'un quartier à l'autre. Le constat est que sur les quartiers populaires 20 à 30% d'élèves sont présents, dans les quartiers de classe moyenne 40 à 50% et dans le centre ville 70 à 80% (rappel du protocole sanitaire: 15 élèves /classe maxi), chiffres comparés aux possibilités de remplissage.

J. Rolland se permet une critique sur l'annonce gouvernementale concernant l'ouverture des écoles. Par la lecture du nombre d'élèves présents par rapport au quartier, nous sommes forcés de constater que cette ouverture des écoles est essentiellement dans un but de reprise économique et non de réduction des inégalités sociales !

La restauration scolaire restera fermée pour le moment, les familles devront fournir un pique-nique. La collectivité essaiera par la suite de fournir des repas froids pour que les enfants puissent déjeuner le même repas. L'égalité alimentaire pour tous les enfants Nantais est importante mais pour l'instant c'est impossible à mettre en place en respectant les normes sanitaires.

Une réunion COVID-19 entre les trois acteurs des écoles, Léo Lagrange périscolaire, l'éducation et les services municipaux a été programmée pour coordonner les mesures de protection « le qui fait quoi » . Ceci afin d'informer les familles du plan contact tracing si un cas de COVID-19 était avéré dans une classe. Ce protocole est définie par l'ARS pour les crèches et les écoles.

Ouverture des multi-accueil

Ils n'ont pas tous rouverts car les protocoles sanitaires ne pouvaient pas être totalement respectés : 10 enfants par unité complètement étanchent des autres (pas de croisement des enfants ni des adultes). 310 places sont possibles sur tout le territoire Nantais, aujourd'hui 271 familles ont inscrits leurs enfants mais tous ne sont pas présents cette semaine. (220 enfants mardi)

Il faut une vigilance forte sur les contraintes sanitaires, les agents devront s'accoutumer des procédures d'hygiène et du travail en collectivité avec le respect de la distanciation sociale adaptée à la petite enfance. Il est nécessaire d'avoir une acclimatation progressive des pratiques.

1. PRA – principe et modalité

Olivier Parcot fait un point sur le plan de reprise d'activité :

Il faut qu'il y ait un juste équilibre entre le travail en présentiel et le télé-travail !

Un ajustement est en cours pour le bon fonctionnement des services en toute sécurité. Le matériel de protection est en nombre/gel, masques, tenues de travail.

Comme il y a plus d'agents présents dans les services depuis le 11 mai (ex : BATI/RH/DOPEA), il faut rappeler les consignes.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Le télé-travail est encouragé, 1 jour ou deux par semaine, voir plus de jours à la demande des agents si besoin. Cette situation sera maintenue au moins jusqu'au 2 juin dans les services où l'on peut travailler sur ce modèle.

200 PC ont déjà été installés par le DRN pendant la période de confinement, 180 micros supplémentaires sont en commande pour répondre au besoin du télétravail.

Il est aussi instauré des horaires de travail décalés pour le présentiel : arrivées/départs afin de maîtriser le flux dans les bureaux, les vestiaires, les transports ...

Les agents sont dotés de masques en tissu pour les transports (distribution pas encore terminée).

La CFDT alerte sur la reprise progressive du travail en présentiel car la progressivité n'est pas toujours la règle dans les services. Les directions repartent très vite, pas le temps de respirer et surtout de tirer les leçons de cette période !

Le dialogue social repart aussi très vite, pourtant il est essentiel de freiner les ardeurs. Restons prudent car nous ne sommes que sur une période de transition !

Période qui peut être très anxiogène pour certaines personnes, peut-être encore plus que le confinement !

Il faut participer à l'effort collectif et ne pas encombrer les transports en commun, ni les lieux de travail. Il va falloir réfléchir à doter les agents de matériel informatique et travailler avec la DRN dans ce sens. Nous demandons que soit instauré le droit de générer des RTT en télétravail ce qui n'est pas le cas actuellement.

Questions diverses des organisations syndicales

EHPAD

Une question est posée sur la reconduction des volontaires, au nombre de 48 aujourd'hui, qui travaillent dans les EHPAD et le portage des repas car les renforts vont regagner leur service respectif et les besoins sont encore présents.

Nous avons une inquiétude sur la faisabilité de la reprise de la vie sociale dans les EHPAD, l'organisation des visites est primordiale mais c'est une organisation chronophage pour les agents d'où le besoin de renfort.

Forcé de constater que depuis des années le manque de moyens est récurrent dans ces établissements, il faut que le plan grand âge soit mis en place.

Depuis des années, la CFDT a porté des revendications fortes à ce sujet et la crise actuelle ne fait que confirmer le manque de moyens dénoncés !

La réponse de la collectivité concernant le volontariat dans les EHPAD et dans d'autres services sociaux essentiels pour les habitants est la suivante :

Le volontariat va pouvoir se poursuivre car la cellule RH chargée de l'organisation des volontaires va continuer tout au long du mois de juin et même des agents sans mission pourront être amenés à travailler dans ces services car leur service reste fermé comme les sports !



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Petite enfance

Nous alertons sur le manque de blouses à la petite enfance, il faut des mesures sanitaires plus fortes. Il est important d'avoir des vêtements de travail car le contact avec les enfants est essentiel mais il faut protéger les agents et leur proches. Le contact contribue au développement psychique de l'enfant, à l'éveil, l'accueil des familles est le propre du métier.

Réponse de l'administration : pour le moment rien n'est prévu pour la dotation de vêtements et pour le lavage mais par contre des masques lavables (lavés dans les MAPE) et du gel Hydroalcoolique sont fournis. Sous la responsabilité du chef d'établissement, un parcours entrée et sortie des familles est prévu ainsi que l'organisation interne des unités en assurant une étanchéité par unité. Aucun contact entre unités n'est autorisé pour aider au traçage COVID-19 en cas de malade dans l'établissement.

Questions et réponses Ressources Humaines

ASA

Les organisations syndicales ont demandé la reconduction du dispositif des ASA garde d'enfants jusqu'à début juin.

La question des ASA est d'autant plus importante pour les parents d'enfants porteurs de handicap car vu le contexte sanitaire, très peu d'entre eux sont accueillis dans les écoles et les centres adaptés.

Réponse de J.Rolland sur le sujet des ASA :

Sa ligne est claire, tant que les écoles n'ont pas rouvert complètement la possibilité pour les agents de garder leurs enfants en ASA sera maintenue. Au moins jusqu'au 2 juin, voir le 2 juillet en fonction des annonces gouvernementales, si la situation d'accueil n'évolue pas.

Les modalités d'accord ASA se font sous justificatif à partir du 18 mai. L'agent devra justifier auprès du service RH le fait que l'école ou la crèche n'est pas en mesure d'accueillir son enfant.

Le paiement des heures supplémentaires

Cette question sur la rémunération des heures supplémentaires effectuées pendant cette période est posée car il faut qu'elles soient versées rapidement. Des agents sont en attente surtout pour certains en situation de précarité, accentuée dans cette période de crise. Le manque de versement des tickets restaurant, l'augmentation des frais de repas dans les familles sans cantine pour les enfants, les contrats à temps non complet sont des facteurs de problèmes financiers.

Le COS a d'ailleurs maintenu la commission solidarité, après décision des élus COS et à la demande des services sociaux de la collectivité afin de continuer le versement des aides et des secours aux agents en difficulté. Ces dossiers sont de plus en plus nombreux.

La CFDT est porteuse du dossier solidarité au COS et s'inscrit dans cette démarche dans ses orientations syndicales depuis de nombreuses années.

Pas de réponse précise sur les délais de versements des heures supplémentaires, juste le temps de les encoder et de les transmettre au service paye. Par contre, une réponse positive concernant le versement de tickets restaurants pour les agents qui ordinairement n'en perçoivent pas car ils ont un lieu de restauration collectif (les écoles). Ils ouvrent des droits aux tickets qui seront versés le mois prochain.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Prime spéciale COVID

Nous demandons si une décision est prise concernant la prime annoncée par J. Rolland depuis le début du confinement et négociée entre le DGS et certaines organisations syndicales CFDT/UNSA/FO /CFTC. Est-ce que nous aurons une réponse aujourd'hui, comme cela était convenu la semaine dernière ?

La réponse d'Olivier Parcot est que la collectivité attend les décrets à ce sujet, aucun texte n'est encore sorti au niveau national concernant les modalités d'attribution (sur les prix plafonds et sur les fonctions qui pourraient y prétendre).

Pour les agents des EHPAD, il y aurait des modalités d'attributions différentes selon la zone rouge ou verte du lieu de travail et un plafond supérieur aux autres filières, mais tout cela reste encore de l'ordre des annonces puisque rien est acté nationalement !

La CFDT alerte sur le fait que cette prime annoncée dès le début de la crise est attendue par les agents. C'est une reconnaissance du travail dans des conditions dégradées, des sujétions, en priorité pour ceux qui ont effectué leur mission sur le terrain.

Cette prime ne remplace pas le manque de moyens dans certaines directions mais contribue à une reconnaissance du travail des fonctionnaires, fortement sollicités pour maintenir des services essentiels à une population souvent fragilisée.

Nous déplorons la lenteur du gouvernement à ce sujet, beaucoup plus réactif pour sortir les ordonnances concernant la perte de congé et de RTT.

2. Dialogue Social / nécessité de retrouver les instances

Point sur le dialogue social : bilan et perspective

Chaque organisation s'exprime sur cette période par différents ressentis mais tous reconnaissent que les rencontres avec J. Rolland ont été appréciées et nécessaires pour relayer rapidement les informations de terrain aux élus et connaître les décisions politiques prises afin de les transmettre aux agents.

Le CHSCT est aussi beaucoup sollicité mais cela nous semble indispensable surtout dans cette période si complexe et éprouvante autant dans l'organisation du travail que psychologiquement pour beaucoup d'entre nous. Tous les mercredis une réunion spéciale COVID-19 est organisée pour suivre et ajuster toutes les mesures sanitaires et veiller aux conditions de travail des agents.

A la CFDT, nous ajoutons que la tenue de ces réunions informelles entre le maire et les OS est importante car les échanges sont constructifs. Il faudra maintenir ces échanges à l'avenir en plus des instances.

Cependant nous exprimons notre difficulté à communiquer avec tous les agents par le manque de moyens numériques et une interdiction d'envoyer des mails en masse !

Nous demandons une possibilité de communiquer à distance avec les agents car aujourd'hui les organisations syndicales sont bloquées par l'employeur. Nous demandons la généralisation des mails ce qui est interdit à ce jour. C'est un non sens, presque une entrave au droit syndical. Notre rôle est de relayer l'information entre les agents et l'employeur. Durant ces 2 mois, J. Rolland n'a eu de cesse de le répéter en nous remerciant du travail effectué. C'est donc une volonté commune mais nous n'en avons pas les moyens.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Instances CT/CHSCT/CAP/CCP

Nous demandons que les instances statutaires soient rétablies pour que les O.S. puissent donner leur avis officiellement sur les dossiers en cours.

Johanna Rolland nous confirme que des instances vont être planifiées par le Dialogue Social – le CHSCT le 28 mai – le CT le 4 juin.

Nous sommes satisfaits de la reprise des instances car cela permet de faire vivre la démocratie, par l'expression des représentants du personnel. Cependant, nous alertons sur la reprise trop rapide. En CT, le nombre des dossiers à l'ordre du jour est conséquent ! Nous manquons de moyens et de temps pour consulter les agents concernés par les dossiers. C'est pourquoi, nous demandons le report en septembre des dossiers concernant des réorganisations de service et de ne garder que les dossiers urgents et incontournables.

En exemple, un dossier concernant la généralisation du télétravail va être proposé pour avis au prochain CT malgré le fait que le bilan de l'expérimentation ne soit pas encore présenté. Bien que la CFDT porte, depuis 2 ans, le principe de pouvoir télé-travailler dans notre collectivité, cette généralisation nous paraît un peu prématurée. Il ne faut pas confondre action et précipitation même si l'on sait que de nombreux agents sont demandeurs, il est important de borner des principes pour éviter des dérives managériales.

Réponse d'Olivier Parcot

Ce CT est prévu pour alimenter un conseil municipal et métropolitain. J'entends l'alerte sur le plan de charge pour vous et le Dialogue Social.

Ce n'est que l'aboutissement des dossiers qui étaient ouverts et si c'était reporté cela déstabiliserait les activités dans les services, l'intérêt public le justifie.

Johanna Rolland conclut en rappelant que cette continuité du Dialogue Social a permis la continuité du Service Public. Même si cette période est anxiogène, il faudra en tirer des enseignements et construire ensemble le service public adapté au monde de demain.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr